ANTIDOTE *hebdo*

CGT Finances Publiques 44

N° 530 / 14 décembre 2023

AS-TU ÉTÉ AUGMENTÉ ?

Vous avez été augmenté·e de 4,9% vous ?
Parce que c'est le taux d'inflation entre septembre 2022 et septembre 2023 selon l'INSEE. Toute augmentation de salaire inférieure à ce taux est une PERTE de revenus.
L'inflation actuelle entraîne l'augmentation massive de la précarité de beaucoup de français·es.

Agissons et augmentons les salaires BRUTS :

- Ouvrons partout des négociations sur la hausse des salaires
- Indexons les salaires sur le SMIC
- Augmentons le SMIC à 2000€ par mois

On s'organise !

onestlacgt.fr

ZÉRO

C'est l'augmentation générale du point d'indice des fonctionnaires envisagée par le ministre de la Fonction Publique Stanislas Guerini pour 2024.
Cette décision est totalement irresponsable au regard de l'effondrement des rémunérations des fonctionnaires.

Situation 2010-2023, de l'évolution de la valeur du point d'indice et de celle de l'indice des prix à la consommation (IPC) :

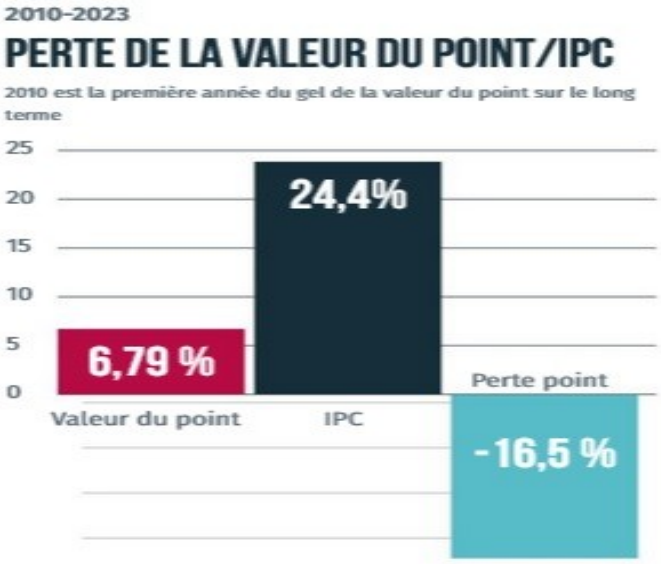

MOUV PAS

Les demandes de mutation nationale à la Dgfip se feront à partir du 4 janvier 2024 via le logiciel Mouv Rh.
La Dgfip a imposé unilatéralement de nouvelles règles de mutations.

Désormais se rapprocher de sa ou son partenaire en union libre, de son enfant ou d'un soutien de famille pour élever son enfant ne sont plus considérés comme des motifs prioritaires.

Des priorités dites « subsidiaires » pourront être prises en compte pour départager les agent·es n'ayant pas de priorité légale.

La modification des règles de mutation aura de graves impacts sur la vie des agent·es et risque de remettre en cause les possibilités de promotion.

Et les premières impactées seront les femmes, qui bénéficiaient majoritairement des anciennes priorités « familiales » devenues subsidiaires, un comble pour une administration qui s'engage en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle.

Permanence (Nantes Cambronne) le mardi après-midi ☎ 02 51 12 87 08
Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr - site internet : https://44.cgtfinancespubliques.fr/